



① PÔLE EMPLOI FSU 4.45.36.96

<http://snu-midi-pyrenees.fr/>
syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr

Délégué-es du personnel du 30 Janvier 2015

La séance des délégué-es du personnel est votre lieu d'expression, alors sollicitez-nous, le SNU posera vos questions et réclamations

Conseillers dédiés entreprise

Conseillers dédiés « pas d'intermédiation non plus en séance »

Monsieur Sévignon s'étonne d'avoir tant de questions sur ce sujet.

Alors que pour Pôle Emploi, le virage forcé vers les conseillers dédiés entreprise est devenu une priorité, le Directeur REFUSE DE REpondre aux organisations syndicales (celles qui se préoccupent de ce sujet avec vous) concernant la future activité de conseiller dédié entreprise.

Vous n'aurez pas de réponses ou des réponses pas clairement explicitées sur la durée réelle de l'activité, l'aspect financier (remboursement), la garantie de revenir sur la même activité au sein de la même agence, la conservation de vos compétences et activités spécifiques etc.

Les questions de vos Délégué-es du Personnel que vous nous avez fait remonter n'étaient en rien polémiques, celles-ci méritaient une réponse pour vous aider à vous positionner définitivement.

Malgré l'insistance du SNU pour obtenir des réponses, celle de l'établissement est :

"Vous n'en aurez pas"! "Les conseillers n'ont qu'à lire le « questions- réponses » (peu clair) de l'établissement... » . Il nous a paru essentiel que ces réponses puissent être actées, écrites noir sur blanc dans le compte rendu de l'établissement. Nous avons au moins obtenu que ce « questions-réponses » puisse vous être diffusé. Nous vous invitons donc à prendre connaissance du compte rendu officiel et du « questions-réponses » afin que vous puissiez constater à quelle réalité nous devons

MAIL.NET

Ce sont les conseillers qui traitent. En cas d'absence, c'est à l'ELD de dispatcher les mails sur d'autres agents ; dans ce cas le DE est informé que ce n'est pas son référent qui lui répond. Ca promet !

D
.
P

Délégué-es du personnel du 30 Janvier 2015

05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

<http://snu-midi-pyrenees.fr/>
syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr

ATD

Dans le cas où vous n'avez pas pu prendre vos délais de route, contactez Mr SENES. Cette situation doit rester exceptionnelle (maladie...).

Pour 2015, pensez à les prendre au fil de l'eau.

Mutuelle:

Vous êtes couvert tant que vous êtes salarié-e de Pôle Emploi (même après 8 mois de maladie). Pour les nouveaux recrutés, vous l'êtes dès le premier jour. Néanmoins, vous n'aurez pas votre carte de mutuelle tant que vous n'aurez pas remis à la direction le dossier complet qui sera envoyé à MALAKOFF (à noter que la CPAM tarde parfois à fournir les documents...).

Questions RH

- Lors d'une reprise de travail en mi-temps thérapeutique, en cas de retard dans les versements de la CPAM, il est possible de demander une avance à Mr SENES
- Pas besoin de solder ses congés annuels avant d'utiliser son CET.
- Les jours de retraits salariaux concernant les jours de grève figurent bien sur les bulletins de salaire des statuts privés et seront rajoutés sur les BS des statuts publics.
- Vous trouverez la liste des gestionnaires Rh pour chaque DT dans INTRANET REGIONAL->RH->GA PAIE

Recours promotion

Comment faire un recours ?

« Je le ferai l'année prochaine...puis finalement jamais... »

Faire une demande de recours est une démarche individuelle et légitime, chacun-e a le droit de demander à voir son investissement professionnel reconnu d'autant plus que les ELDS ont été limités dans leur choix

Après un entretien à votre initiative avec votre DAPE ou chef de service, il faudra envoyer un courrier de demande de recours auprès de la RH (Mme Beaudoin Marie Pierre).

Vous pouvez aussi l'envoyer directement à la CPNC...

Contactez-nous ! Consultez notre communication à ce sujet !

Le SNU vous encourage à faire des recours et vous soutiendra dans votre démarche.

Délégué-es du personnel du 30 Janvier 2015

05.62.16.78.06 / 06.34.45.36.96

<http://snu-midi-pyrenees.fr/>
syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr

Statut Public

Congé de formation professionnelle : Possibilité de CFP à temps partiel avec un cumul maximum de formation de 1 an. Maintien de la rémunération sur la durée de la formation (par ex. 2j de formation sur 3 ans)

PVI : La note régionale diffusée le 28/01/15 aurait fait l'objet d'un problème de numérotation, ce qui expliquerait son absence de diffusion, alors qu'elle daterait du 14/11. Bizarre !

Grève Nous demandons qu'apparaisse sur le BS la mention des mois concernés par une retenue de salaire. Possibilités de façon manuelle...

CICA : « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? » la DR attend des instructions du National depuis la fusion qui n'arrivent pas... Toujours le CICA-triste pour le statut public.

Epreuves : Promotion sur place : la DR n'a pas encore de position ! Tout ceci est à l'étude et fait partie du dialogue social de « maltraitance »

Notre billet d'humeur

Tous les DP du SNU sont des conseillères et conseillers de terrain, travaillant toutes et tous la majorité de leur temps de travail en agence (double compétence, GDD, conseiller placement, conseiller RSA, structures) et travaillent pour l'ensemble des agent-es.

Alors juste un peu marre d'être les agents à abattre pour un syndicat de la direction qui se targue d'être sur le terrain.

Avec 6 représentants CFDT en séance, 2 questionset une minute 17 secondes de temps de parole comme à chaque fois) et aucune interrogation concernant les conseillers dédiés entreprise. Il serait utile de respecter les agent-es et de faire preuve de courage plutôt que dénoncer le SNU, FO, CGT dans des tracts sans jamais dénoncer les agissements de la direction Les DP SNU se mobilisent en séance et au quotidien et préféreraient que les DP CFDT soient avec nous ,debout, face à la direction à vous défendre et obtenir des réponses plutôt que recevoir des tracts contre productifs.

Merci.

Vos élu-es continuent de défendre vos intérêts en **CHS-CT le 17 Février**, en **CE le 26 Février**. La prochaine préparation des Délégué-es du Personnel aura lieu **le vendredi 20 Février** pour une séance **le vendredi 27 Février**.

<http://snu-midi-pyrenees.fr/index.htm> syndicat.snu-mpyrenees@pole-emploi.fr